



Garde vacances scolaires de Noël 2016

Par **Rathorian**, le **25/12/2016** à **21:23**

Bonsoir,rnrnJ'ai la garde de mon fils.rnrnDepuis le 16 décembre, il est en vacance comme tout les enfants et il a été récupéré par son père à l'école ce jour-là.rnrnDe mon côté, je devais le récupérer aujourd'hui, le 25 décembre, mais le père ne veut pas car il me dit que sur le jugement ça parle de jour férié et que comme le 25 décembre c'est un jour férié, il est en droit



de le garder jusqu'à demain (26 décembre).rnrnVoici une photo du jugement : rnrn

rnrnPouvez-vous me dire exactement ce qu'il en ait ?rnrnCar pour être honnête, c'est compliqué !rnrnMercirnrnCordialement

Par **cocotte1003**, le **26/12/2016** à **04:13**

Bonjour, dans l'intérêt de l'enfant, il est habituel que l'enfant passe Noël chez un parent et le jour de l'an chez l'autre et inversement l'année d'après. Cette année le droit de visite finit le 25 à midi. Le juge a bien précisé jour férié compris dans votre jugement donc 25 au soir. Vous auriez pu récupérer l'enfant le soir. Les forces de l'ordre ont cette année bien des missions, il n'est pas évident qu'ils aient eu le temps d'enregistrer des plaintes pour non pésentation d'enfant, d'antan que la justice n'est pas enclin à sanctionner ce petit retard qui est plutôt dans l'intérêt premier de l'enfant, cordialement et joyeuses fetes